

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, TENUE LE LUNDI 15 JANVIER 2024 À 19H :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault MAIRE

Les conseillers et les conseillères présent(e)s :

Marie-Claire Tétrault, siège no 1
Vicky Bombardier, siège 2
Daniel Lacroix, siège no 3
Dany Boyer, siège no 4
Pierre Tétrault,

Les conseillers absents :

Dany St-Amant, siège 5
Julien Bussièrès, siège 6

Sont également présentes : Me Karine Boucher, directrice générale
Me Julie Waite, greffière

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 4 décembre 2023
 - 2.2 Séance extraordinaire du 18 décembre 2023
3. **ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois décembre 2023
6. **COMPTE-RENDU**
7. **URBANISME**
 - 7.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 594-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
 - 7.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 635-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA SALUBRITÉ, L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS
 - 7.3 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 635-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA SALUBRITÉ, L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS
 - 7.4 RÉSOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET L'ENDROIT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 635-2
 - 7.5 RENOUELEMENT D'UNE COTISATION – ASSOCIATION QUÉBÉCOISE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

D'URBANISME

- 7.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT 618-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 618 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION DANS LA VILLE DE VALCOURT

8. ADMINISTRATION

- 8.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 543-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
- 8.2 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 543-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
- 8.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 653 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2024
- 8.4 ACHAT DE DEUX PHOTOCOPIEURS ET SERVICES CONNEXES
- 8.5 CHANGEMENT DE TITRE DE L'EMPLOYÉE OCCUPANT LE POSTE D'ADJOINTE À LA DIRECTION ET RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS
- 8.6 MODIFICATIONS DES MANUELS DE L'EMPLOYÉ ET DES CADRES ET PROFESSIONNELS
- 8.7 RENOUVELLEMENT DE COTISATIONS – CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉES DU QUÉBEC
- 8.8 PROGRAMME TRIO ÉTUDIANTS DESJARDINS POUR L'EMPLOI - ÉDITION 2024
- 8.9 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2023
- 8.10 DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE CONVERTIR L'HORAIRE DE FACTION ACTUELLE À UNE COUVERTURE DE SERVICE À L'HEURE 24 HEURES / 7 JOURS POUR LES SERVICES PRÉHOSPITALIERS D'URGENCE DANS LE SECTEUR DE VALCOURT
- 8.11 INFOTECH - RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES
- 8.12 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – APPROBATION DU BUDGET 2024
- 8.13 ENTENTE DE DISPOSITION DE LA NEIGE ENTRE LA VILLE DE VALCOURT ET BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS (BRP) - ABROGATION DE LA RÉOLUTION 402-23-11-06
- 8.14 OCTROI DE LA PERMANENCE D'EMPLOI - INSPECTRICE MUNICIPALE
- ### 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
- 9.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CLUB OPTIMISTE DE VALCOURT 2007 – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 436-23-12-04
- ### 10. LOISIRS
- ### 11. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX
- 11.1 DÉVELOPPEMENT DU RUISSEAU (PHASE III) - DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 6 ET ORDRES DE CHANGEMENTS (NOS 5,7,8,10 À 13)
- 11.2 OFFRE DE SERVICES - ASSISTANCE PROFESSIONNELLE - ATTESTATION D'ASSAINISSEMENT MUNICIPALE
- 11.3 SERVICE D'ENTRETIEN DE LA GÉNÉRATRICE À L'USINE BOWKER - OCTROI DU CONTRAT

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 11.4 ACHAT DE FOURNITURES EN SIGNALISATION - ANNÉE 2024
- 11.5 ACHAT D'UN PRODUIT DE DOSAGE POLYPHOSPHATE
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 13. VARIA**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

001-24-01-15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente séance, soit adopté, tel que modifié en ajoutant les points suivants :

13.1 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE AU SERVICE DES LOISIRS DE LA VILLE

13.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CADET DE LA MARINE ROYALE CANADIENNE 247 VALCOURT

13.3 DEMANDE DE PARTENARIAT ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE RACINE ET LA VILLE DE VALCOURT – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

13.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CLUB DE SKI DE FOND JEUNESSE DE VALCOURT

13.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CLUB DE GYMNASTIQUE VALCOURT

13.6 PRÊT D'UNE AUTRE SALLE - FADOQ CLUB DE VALCOURT

13.7 ACHAT DE RIDEAUX – SERVICE DES LOISIRS

13.8 PROLONGATION DE L'OUVERTURE DE L'ARÉNA DE VALCOURT

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

002-24-01-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 décembre 2023, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

003-24-01-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2023

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 18 décembre 2023, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

004-24-01-15

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 10 janvier 2024 soit adoptée;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre en conséquence les chèques de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 231 355,60 \$: deux cent trente et un mille trois cent cinquante-cinq dollars et soixante sous.

Certificat de disponibilité de crédits

Gerson Saenz, trésorier

Date

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne pose des questions de 19h04 à 19h11.

COMPTE-RENDU

Les membres du Conseil municipal font leur compte-rendu respectif.

005-24-01-15

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 594-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et le projet de règlement déposé à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 décembre 2023;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil municipal ont reçu une copie du projet de règlement le 30 novembre 2023 et une copie du règlement le 11 janvier 2024;

ATTENDU QU'un membre du Conseil municipal a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

ATTENDU QUE la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le règlement numéro 594-5, tel que rédigé.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 635-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA SALUBRITÉ, L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Madame la conseillère Marie-Claire Tétreault, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du Conseil municipal, du Règlement numéro 635-2 modifiant le règlement relatif à la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments. Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 11 janvier 2024.

L'objet de ce règlement est d'ajouter et de modifier des expressions ainsi que d'ajouter

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

des conditions à respecter par tout gestionnaire de parasites lors de travaux d'extermination des punaises de lit.

006-24-01-15

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 635-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA SALUBRITÉ, L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné en cette séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 15 janvier 2024 et que tous les membres du Conseil municipal ont reçu une copie du projet de règlement le 11 janvier 2024;

ATTENDU QU'un membre du Conseil municipal a fait mention de l'objet et de la portée du projet de Règlement;

ATTENDU QUE la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

ATTENDU QUE sera fixée l'assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent règlement et que ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 635-2, tel que rédigé.

ADOPTÉE

007-24-01-15

RÉSOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET L'ENDROIT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 635-2

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation doit être tenue dans le cadre de l'adoption du projet de règlement numéro 635-2 suivant, à savoir :

- Projet de Règlement numéro 635-2 modifiant le Règlement relatif à la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 635-2 ci-dessus mentionné soit fixée au 29 janvier 2024 à 18h, à la salle du Conseil municipal situé à l'Hôtel de ville au 1155, rue Saint-Joseph, à Valcourt.

ADOPTÉE

008-24-01-15

RENOUVELLEMENT D'UNE COTISATION – ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME

ATTENDU QUE l'Association québécoise d'urbanisme invite la Ville à renouveler sa cotisation collective (8 membres) pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt autorise le renouvellement de la cotisation collective pour l'année 2024 à l'Association québécoise d'urbanisme au bénéfice du service de l'urbanisme et du comité consultatif d'urbanisme;

QUE les frais de cotisation collective au montant de 525 \$, plus les taxes applicables, soient payés par la Ville.

ADOPTÉE

009-24-01-15

ADOPTION DU RÈGLEMENT 618-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 618 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION DANS LA VILLE DE VALCOURT

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et le projet de règlement déposé à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 septembre 2023;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 31 août 2023 et une copie du règlement le 11 janvier 2024;

ATTENDU QU'un membre du Conseil municipal a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

ATTENDU QUE la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le règlement numéro 618-4, tel que rédigé.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 543-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le conseiller Dany Boyer, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 543-1 modifiant le règlement autorisant l'occupation du domaine public. Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 11 janvier 2024.

010-24-01-15

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 543-1
MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC**

Monsieur le conseiller Dany Boyer, présente et dépose le projet de Règlement numéro 543-1 modifiant le règlement autorisant l'occupation du domaine public.

L'objet de ce règlement est notamment d'ajouter des dispositions portant sur le droit de révoquer le permis d'occupation du domaine public, de l'enlèvement de toute construction ou installation et les conditions y étant rattachées.

ADOPTÉE

011-24-01-15

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 653 CONCERNANT L'IMPOSITION DES
TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2024**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et le projet de règlement déposé à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 décembre 2023;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 30 novembre 2023 et une copie du règlement le 11 janvier 2024;

ATTENDU QU'un membre du Conseil municipal a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

ATTENDU QUE la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le règlement numéro 653, tel que rédigé.

ADOPTÉE

012-24-01-15

ACHAT DE DEUX PHOTOCOPIEURS ET SERVICES CONNEXES

ATTENDU la recherche de prix effectuée par l'Adjointe à la direction et Responsable des communications afin d'acquérir au bénéfice de la Ville, deux photocopieurs et de disposer des photocopieurs se trouvant à l'Hôtel de ville et à l'aréna de Valcourt;

ATTENDU que l'offre reçue de l'entreprise Le Groupe A et A s'avère la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt achète de l'entreprise Le Groupe A et A, deux photocopieurs
au montant de 13 900 \$, plus les taxes applicables;

QUE la Ville paye les coûts de chaque copie effectuée pour un montant estimé à 11
034,88 \$, plus les taxes applicables;

QUE la Ville autorise l'administration municipale à disposer des photocopieurs se
trouvant à l'Hôtel de ville et à l'aréna de Valcourt .

ADOPTÉE

013-24-01-15

CHANGEMENT DE TITRE DE L'EMPLOYÉE OCCUPANT LE POSTE D'ADJOINTE À LA DIRECTION ET RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS

ATTENDU la recommandation de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY
BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal remplace le titre du poste occupé par madame Jacinthe
Charron, soit Adjointe à la direction et Responsable des communications, par le titre du
poste d'Adjointe exécutive, et ce, à compter du 1er janvier 2024.

ADOPTÉE

014-24-01-15

MODIFICATIONS DES MANUELS DE L'EMPLOYÉ ET DES CADRES ET PROFESSIONNELS

ATTENDU QUE le 6 novembre 2023, le Conseil municipal a adopté lors de sa séance
ordinaire, les résolutions 384-23-11-06 et 385-23-11-06 modifiant les conditions de
travail de l'ensemble des employés municipaux;

ATTENDU la nécessité de préciser l'entrée en vigueur de chacune de ces
modifications;

ATTENDU QU'il y a lieu également de modifier l'article 35.1 du manuel des cadres et
professionnels et l'article 38.1 du manuel de l'employé afin que le ratio des journées de
maladie soit à 2/73 plutôt qu'à 1/73;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY
BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal fixe l'entrée en vigueur des modifications apportées aux
manuels de l'employé et des cadres et professionnels soit au 6 novembre 2023 ou au
1er janvier 2024, le tout conformément aux tableaux joints à la présente résolution pour
en faire partie intégrante;

QUE le Conseil municipal modifie le ratio des journées de maladie des employés

municipaux concernés et le fixe à 2/73.

ADOPTÉE

015-24-01-15

**RENOUVELLEMENT DE COTISATIONS – CORPORATION DES OFFICIERS
MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (ci-après la COMAQ) invite ses membres à renouveler leur adhésion pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt autorise la directrice générale, Me Karine Boucher et la greffière, Me Julie Waite, à renouveler leur adhésion respective pour l'année 2024 à la COMAQ;

QUE les frais de cotisation au montant de 565 \$, plus les taxes applicables, par renouvellement soient payés par la Ville.

ADOPTÉE

016-24-01-15

PROGRAMME TRIO ÉTUDIANTS DESJARDINS POUR L'EMPLOI - ÉDITION 2024

ATTENDU QUE le Trio étudiant Desjardins pour l'emploi vise à permettre à des jeunes d'acquérir une expérience de travail dans leur région. Le projet amène aussi à encourager l'embauche de jeunes par les entreprises du milieu et à contrer l'exode des jeunes vers les grands centres;

ATTENDU QUE la proposition suggérée du Carrefour jeunesse-emploi comté de Johnson, pour la saison 2024, est de 33 jeunes et représente un montant total de 11 220 \$ pour l'ensemble des municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'adhésion de la Ville de Valcourt, au programme Trio étudiant Desjardins pour l'emploi, telle que proposée par le Carrefour jeunesse-emploi comté de Johnson, pour la saison estivale 2024;

QUE la participation de la Ville de Valcourt représente un montant de 3 400 \$, soit un maximum de 10 jeunes à 340 \$ par jeune;

QUE le Conseil municipal délègue madame Karine Boucher, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, le protocole d'entente entre les Caisses Desjardins du Centre du Val-Saint-François, la Ville de Valcourt, les municipalités participantes et le Carrefour jeunesse-emploi comté de Johnson.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ADOPTÉE

017-24-01-15

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2023

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a présenté le budget révisé 2023 de l'Office Municipal d'Habitation du Val-Saint-François (ci-après OMH) et que ce budget révisé doit être accepté par l'OMH et la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte le budget révisé 2023 de l'OMH, tel que présenté par la Société d'habitation du Québec, soit :

Revenus	1 014 218 \$
Dépenses	1 614 231 \$
Déficit	600 013 \$

Contribution municipale de la Ville de Valcourt, soit 10 % du déficit : 60 001 \$.

ADOPTÉE

018-24-01-15

DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE CONVERTIR L'HORAIRE DE FACTION ACTUELLE À UNE COUVERTURE DE SERVICE À L'HEURE 24 HEURES / 7 JOURS POUR LES SERVICES PRÉHOSPITALIERS D'URGENCE DANS LE SECTEUR DE VALCOURT

ATTENDU QUE le secteur de Valcourt englobe la Ville de Valcourt et les municipalités de Maricourt, Racine, Bonsecours, Canton de Valcourt, Sainte-Anne-de-la-Larochelle et Lawrenceville et couvre un territoire de 395,45 km² ainsi qu'une population d'environ 7 000 personnes;

ATTENDU QUE le secteur de Valcourt n'est desservi actuellement que par un seul véhicule ambulancier sous un horaire de faction;

ATTENDU QU'il est prouvé qu'une couverture ambulancière sous horaire de faction augmente considérablement les délais d'intervention;

ATTENDU QUE le délai d'intervention est crucial et peut faire la différence entre la vie et la mort ou le risque de séquelles ou non;

ATTENDU la pénurie de main-d'œuvre de paramédics qui sévit en Estrie ainsi que dans le secteur de Valcourt;

ATTENDU QUE les quarts de travail dits de faction engendrent plusieurs bris de service et de fermetures de zone, en raison de l'incapacité des organisations ambulancières à les combler, faute d'attractivité;

ATTENDU QUE selon la Coopérative de travailleurs d'Ambulance de l'Estrie, la mise en place de mesures palliatives pour éviter les bris de service ne sera bientôt plus soutenable, faute de personnel et de capacité matérielle (véhicules, équipements);

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE les plus proches ambulances susceptibles de venir en renfort sont à plus de 30 minutes du secteur de Valcourt;

ATTENDU QUE le plus proche centre hospitalier se trouve à plus de 40 minutes de notre secteur, augmentant déjà le risque pour notre population et le temps d'intervention;

ATTENDU QUE la situation précaire qui sévit actuellement dans les urgences des centres hospitaliers accentue le temps de rétention des équipes ambulancières augmentant ainsi le temps de découverte de notre secteur;

ATTENDU QU'un délai de réponse immédiat et une couverture de service 24 heures / 7 jours permettent au minimum un service de soins d'urgence acceptable pour notre population;

ATTENDU QUE cette demande vient compléter une autre demande qui a déjà été envoyée au ministère de la Santé et des Services sociaux pour l'ajout d'un véhicule ambulancier desservant le secteur de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt demande au ministère de la Santé et des Services sociaux de convertir l'horaire de faction actuelle à une couverture de service à l'heure 24 heures / 7 jours, afin d'assurer une couverture d'urgence essentielle à la population du secteur de Valcourt;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'aux municipalités de Canton de Valcourt, Maricourt, Racine, Bonsecours, Sainte-Anne-de-la-Larochelle et Lawrenceville.

ADOPTÉE

019-24-01-15

INFOTECH - RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES

ATTENDU QU'il convient de renouveler le contrat de services pour le système informatique fourni à la Ville par la firme INFOTECH;

ATTENDU QUE le contrat offert est au coût annuel de 7 399 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt renouvèle le contrat de services la liant à la firme INFOTECH pour les services de soutien, mis à jour, etc., le tout au montant de 7 399 \$, plus les taxes applicables, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

020-24-01-15

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – APPROBATION DU BUDGET 2024

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a présenté le budget 2024 de l'Office Municipal d'Habitation du Val-Saint-François (ci-après OMH) et que ce budget doit être accepté par l'OMH et la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte le budget 2024 de l'OMH, tel que présenté par la Société d'habitation du Québec, soit :

Revenus	1 122 060 \$
Dépenses	1 476 768 \$
Déficit	354 708 \$

Contribution municipale de la Ville de Valcourt, soit 10 % du déficit : 35 471 \$.

ADOPTÉE

021-24-01-15

ENTENTE DE DISPOSITION DE LA NEIGE ENTRE LA VILLE DE VALCOURT ET BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS (BRP) - ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 402-23-11-06

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté à la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2023, la résolution 402-23-11-06 autorisant la signature d'une entente avec Bombardier Produits Récréatifs (ci-après BRP) portant sur la disposition de la neige pendant la saison hivernale 2023-2024;

ATTENDU QUE depuis l'adoption de cette résolution, des modifications ont été apportées à l'entente et celles-ci doivent être approuvées par le Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal abroge la résolution 402-23-11-06 adoptée à la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2023;

QUE le Conseil municipal accepte de conclure une nouvelle entente entre la Ville de Valcourt et Bombardier Produits Récréatifs concernant la disposition de la neige provenant des stationnements de BRP dans le site du dépôt à neige opéré par la Ville de Valcourt, pour la saison hivernale 2023-2024, selon les termes et conditions prévus à ladite entente;

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Pierre Tétrault, maire, ou en son absence, la mairesse suppléante et Me Karine Boucher, directrice générale, ou en son absence, Me Julie Waite, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, la nouvelle entente intervenue entre les parties.

ADOPTÉE

022-24-01-15

OCTROI DE LA PERMANENCE D'EMPLOI - INSPECTRICE MUNICIPALE

ATTENDU QUE madame Tanya Parent a été engagée à titre d'inspectrice municipale à la Ville, le 26 juin 2023, avec une période de probation de 6 mois, selon les conditions établies dans le Manuel des employés;

ATTENDU QUE la période de probation de madame Parent s'est terminée le 26 décembre 2023;

ATTENDU QUE la directrice générale recommande au Conseil municipal l'engagement de madame Parent à titre d'employée permanente;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal reconnaît à titre d'employée permanente, madame Tanya Parent et ce, au poste d'inspectrice municipale à la Ville de Valcourt;

QUE cette permanence soit effective à compter du 26 décembre 2023, conformément au Manuel des employés et le contrat de travail intervenu entre la Ville et madame Parent.

ADOPTÉE

023-24-01-15

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CLUB OPTIMISTE DE VALCOURT 2007 –
MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 436-23-12-04**

ATTENDU la demande d'aide financière formulée à la Ville par le Club Optimiste de Valcourt 2007 et accordée par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2023;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le montant de l'aide financière accordée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt verse au Club optimiste de Valcourt 2007, la somme de 172,46 \$ à titre d'aide financière;

QUE cette aide financière de 172,46 \$ remplace l'aide financière accordée à la résolution 436-23-12-04, soit 150 \$, adoptée à la séance du 4 décembre 2023.

ADOPTÉE

024-24-01-15

DÉVELOPPEMENT DU RUISSEAU (PHASE III) - DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 6 ET ORDRES DE CHANGEMENTS (NOS 5,7,8,10 À 13)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt autorise le trésorier à émettre le paiement au montant de 55 408,09 \$, plus les taxes applicables, à l'entrepreneur les Excavations Yvon Houle et Fils inc., relativement aux travaux réalisés dans le cadre du projet de Développement du Ruisseau (phase III), tel que recommandé par monsieur Jason Lafrance, ingénieur, dans sa lettre datée du 8 décembre 2023;

QUE la Ville de Valcourt autorise la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, le décompte no. 6 et les ordres de changements numéros 5, 7, 8, 10 à 13 portant notamment sur l'ajout d'empierrement, le report des travaux, l'ajustement du carburant de la machinerie et l'ajustement du prix du bitume.

ADOPTÉE

025-24-01-15

OFFRE DE SERVICES - ASSISTANCE PROFESSIONNELLE - ATTESTATION D'ASSAINISSEMENT MUNICIPALE

ATTENDU l'offre de services reçue de la firme Québeceau Consultants inc. et datée du 6 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt octroie le mandat d'assistance professionnelle à la firme Québeceau Consultants inc. au montant maximal de 5 200 \$, plus les taxes applicables et conformément à l'offre de services de cette firme datée du 6 décembre 2023.

ADOPTÉE

026-24-01-15

SERVICE D'ENTRETIEN DE LA GÉNÉRATRICE À L'USINE BOWKER - OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU les besoins d'entretien de la génératrice située à l'usine Bowker;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt octroie le contrat d'entretien annuel de la génératrice à l'usine Bowker à l'entreprise Drumco Énergie pour un montant de 688,30 \$, plus les taxes applicables, pour l'année 2024;

QUE les coûts d'entretien soient indexés annuellement selon l'IPC à compter de l'année 2025.

ADOPTÉE

027-24-01-15

ACHAT DE FOURNITURES EN SIGNALISATION - ANNÉE 2024

ATTENDU la recherche de prix effectuée par le contremaître du service des travaux publics afin d'acheter, au bénéfice de ce service, des fournitures en signalisation pour l'année 2024;

ATTENDU que l'offre reçue de l'entreprise Martech inc. datée du 9 janvier 2024 s'avère la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt achète de l'entreprise Martech inc., les fournitures en signalisation pour l'année 2024, au montant estimé de 4 300,95 \$, plus les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces dépenses soient puisés à même le poste budgétaire 02-355-00-530 : Entretien panneau signalisation.

ADOPTÉE

028-24-01-15

ACHAT D'UN PRODUIT DE DOSAGE POLYPHOSPHATE

ATTENDU la nécessité de se procurer un produit de dosage polyphosphate pour la station de pompage du Lac Bowker;

ATTENDU l'offre reçue de l'entreprise TEKNO nouvelle technologie inc. datée du 9 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt achète de l'entreprise TEKNO nouvelle technologie inc., un produit de dosage polyphosphate pour la station de pompage du Lac Bowker, incluant l'échantillonnage, l'analyse et le rapport et ce, au montant de 4 424,20 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

029-24-01-15

EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE AU SERVICE DES LOISIRS DE LA VILLE

ATTENDU les besoins en ressources humaines au service des loisirs de la Ville pendant la présente saison hivernale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt embauche temporairement du 1er janvier au 24 mars 2024, monsieur Jimmy Laverdière Gendron au poste d'appariteur temporaire au parc hivernal;

QUE les conditions d'embauche soient celles prévues à la recommandation du directeur des loisirs de la Ville.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ADOPTÉE

030-24-01-15

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CADET DE LA MARINE ROYALE CANADIENNE
247 VALCOURT**

ATTENDU la demande d'aide financière formulée à la Ville par l'organisme cadet de la Marine royale canadienne 247 Valcourt;

ATTENDU la recommandation du comité des commandites de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt verse à l'organisme cadet de la Marine royale canadienne 247 Valcourt, la somme de 150 \$ à titre d'aide financière;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-190-00-970.

ADOPTÉE

031-24-01-15

**DEMANDE DE PARTENARIAT ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE RACINE ET LA
VILLE DE VALCOURT – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC**

ATTENDU la demande de partenariat déposée par la Municipalité de Racine afin que la Ville de Valcourt participe à la Fête nationale du Québec, édition 2024, qui se tiendra sur le territoire racinois;

ATTENDU la recommandation du comité des commandites de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÊTREULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt prête à la Municipalité de Racine, une scène mobile, à titre de contribution dans le cadre des festivités de la Fête nationale du Québec qui se tiendront sur le territoire de la Municipalité de Racine.

ADOPTÉE

032-24-01-15

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CLUB DE SKI DE FOND JEUNESSE DE
VALCOURT**

ATTENDU la demande d'aide financière formulée à la Ville par l'organisme Club de Ski de fond jeunesse de Valcourt;

ATTENDU la recommandation du comité des commandites de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt verse à l'organisme Club de Ski de fond jeunesse de Valcourt la somme de 900 \$, représentant 50 \$ par inscription/par enfant valcourtois pour la saison 2023-2024;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-190-00-970.

ADOPTÉE

033-24-01-15

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CLUB DE GYMNASTIQUE VALCOURT

ATTENDU la demande d'aide financière formulée à la Ville par l'organisme Club de gymnastique Valcourt;

ATTENDU la recommandation du comité des commandites de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt verse à l'organisme Club de gymnastique Valcourt, la somme de 50 \$ par inscription/par enfant valcourtois pour l'année 2024;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-190-00-970.

ADOPTÉE

034-24-01-15

PRÊT D'UNE AUTRE SALLE - FADOQ CLUB DE VALCOURT

ATTENDU la demande de prêt de locaux de la FADOQ Club de Valcourt pour l'utilisation d'une salle et d'un rangement au Centre communautaire et de la salle de la libellule, acceptée par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2023;

ATTENDU la demande de prêt pour utiliser sporadiquement la petite salle occupée par les Chevaliers de Colomb pour accéder à certaines commodités;

ATTENDU la recommandation du Comité des commandites;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte de prêter sporadiquement et à titre gratuit à la FADOQ Club de Valcourt, en sus des autres locaux, la petite salle occupée par les Chevaliers de Colomb pour permettre l'accès à certaines commodités, et ce, du 16 janvier au 29 février 2024.

ADOPTÉE

035-24-01-15

ACHAT DE RIDEAUX – SERVICE DES LOISIRS

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt achète de l'entreprise Équipement de Théâtre G.C. Itée, des rideaux de scène, au montant de 7 279,00 \$, plus les taxes applicables et incluant les

frais de livraison.

ADOPTÉE

036-24-01-15

PROLONGATION DE L'OUVERTURE DE L'ARÉNA DE VALCOURT

ATTENDU la demande des organisateurs des Grands Classiques et autres organismes de prolonger l'ouverture de l'aréna de Valcourt jusqu'au 21 avril 2024 pour tenir leurs activités;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte de prolonger l'ouverture de l'aréna de Valcourt jusqu'au 21 avril 2024.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne pose une question de 19h53 à 19h53.

036-1-24-01-15

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 19h54.

ADOPTÉE

Pierre Tétrault, Maire

Me Julie Waite, Greffière